

Mission d'étude régionale
Enseignements artistiques et territoires
en Languedoc-Roussillon

**État des lieux départemental
de l'enseignement de la danse
en Lozère**

Étude réalisée à l'initiative :

- du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Languedoc-Roussillon
 - de la Région Languedoc-Roussillon
- en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

Étude exécutée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*

Supervision scientifique :

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements
Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

Chargé d'étude :

Gérard Ramirez

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION.....	1
PREAMBULE.....	1
METHODOLOGIE.....	2
TYPOLOGIE DES STRUCTURES	2
II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • DANSE	3
A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT.....	3
1. Taux de réponses à l'étude.....	3
2. Statut des structures.....	3
3. Photographie des structures d'enseignement	4
a) Photographie régionale.....	4
b) Photographie départementale.....	5
c) Cartographie départementale.....	6
d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants.....	7
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves	7
4. Les infrastructures.....	8
a) Activité de la structure	8
b) Lieux permettant la présentation de spectacles	9
c) Accueil des personnes à mobilité réduite	10
B- L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	11
1. Les élèves.....	11
a) Répartition des élèves.....	11
b) Accueil des adultes.....	12
2. Les disciplines	13
3. Cursus des enseignements • Cycles d'étude	14
a) Outils de concertation et de vie de la structure	14
b) Cursus des élèves	15
c) Répartition des élèves par cycles / âges ou par niveaux	16
4. Les équipes	18
a) Fonction du responsable pédagogique	18
b) Qualification des enseignants-intervenants.....	18
c) Statut des enseignants-intervenants.....	19
d) Répartition par tranches d'âge	20
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants.....	20
5. Tarifs • Budgets.....	22
a) Tarifs par types de structures.....	22
b) Répartition des recettes de fonctionnement.....	22
C- LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES • LES ACTIONS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES	23
1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion	23
2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques.....	24
3. Liens avec l'Éducation Nationale	25
III- CONCLUSION	26
GLOSSAIRE	28

I- INTRODUCTION

Préambule

Le Département de la Lozère compte 75 500 habitants dont 21,4 % de moins de 20 ans (23,6 % de moins de 20 ans à l'échelle régionale pour une moyenne nationale de 25 % - Sources INSEE – Recensement de la population de 2004).

Le champ de l'enseignement chorégraphique a pour relais départemental l'**Adda.Scènes Croisées**.

Sur son territoire se trouve une école agréée, l'école départementale de Lozère, qui n'enseigne pas la danse.

Il n'y a pas de Conservatoire National de Région ou d'École Nationale en Lozère.

L'état des lieux de l'enseignement chorégraphique qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».

« ... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».

« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».

« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, La Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement chorégraphique par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département de la Lozère dans l'élaboration de son volet « Danse » du Schéma départemental des enseignements artistiques.

Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006 selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage - associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux - chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et Traitement des données recueillies grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

Typologie des structures

Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité.

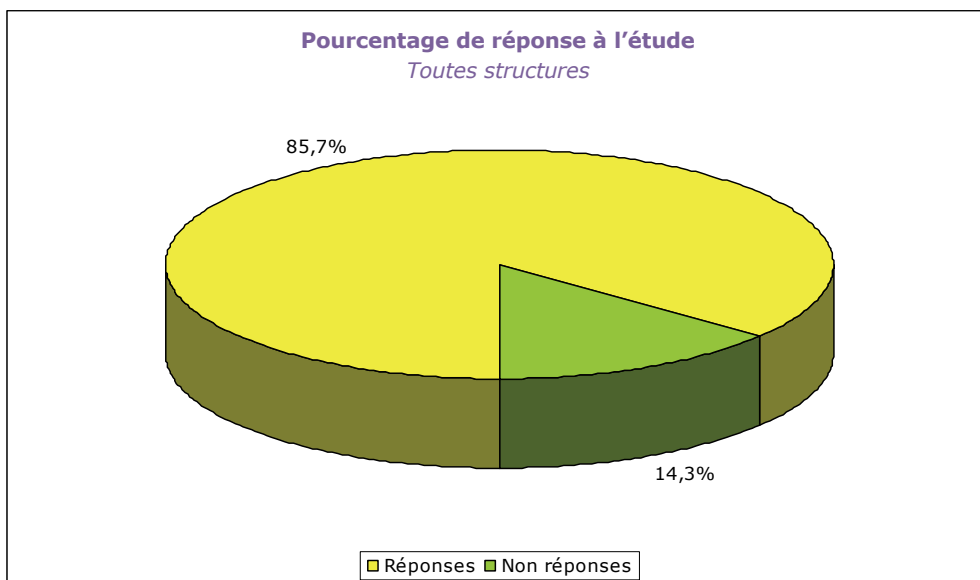
Par conséquent, nous avons classé les structures dans la typologie suivante :

- Structures associatives dispensant de l'enseignement initial,
- Structures privées (libérales).

II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • DANSE

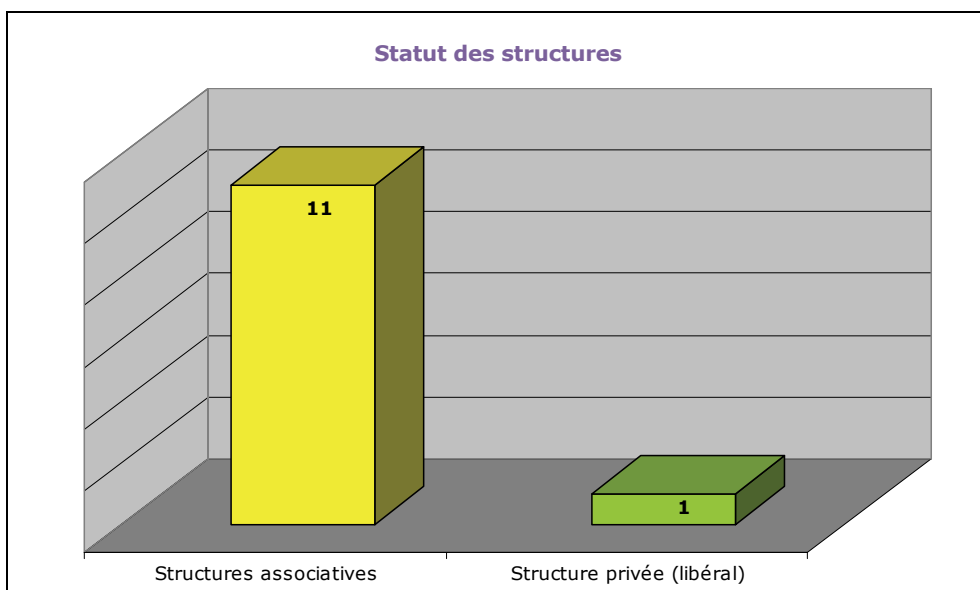
A- Les structures d'enseignement

1. Taux de réponses à l'étude



La participation forte des structures à l'étude est à signaler et permet de dégager une photographie fidèle de l'existant sur le territoire départemental. L'Adda.Scènes Croisées n'est pas prise en compte dans ce graphique et sera traitée d'une manière spécifique dans le volet « Liens avec le milieu scolaire », dans le cadre des actions de son service éducatif qui propose une action forte de sensibilisation et d'éveil à la danse.

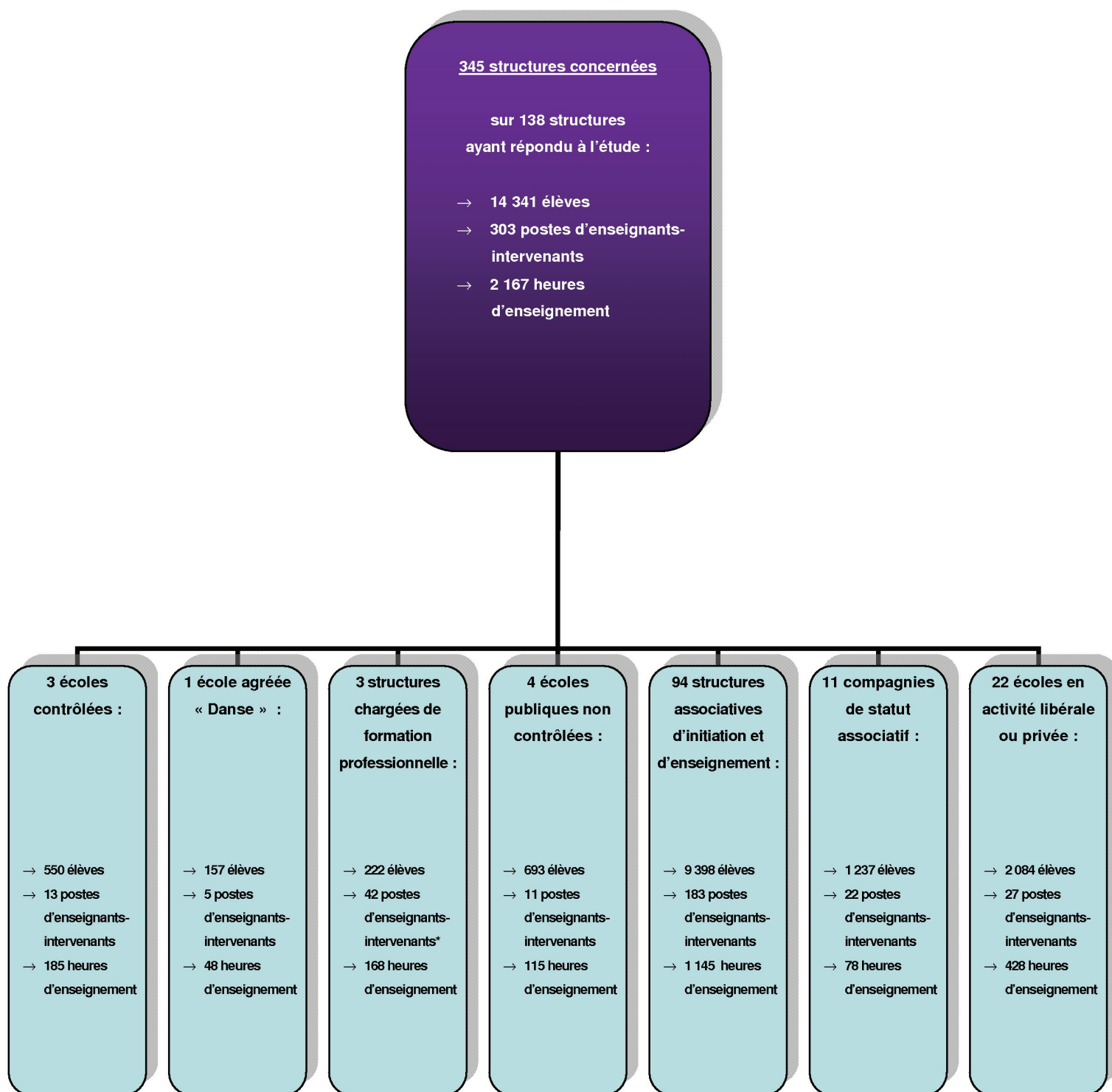
2. Statut des structures



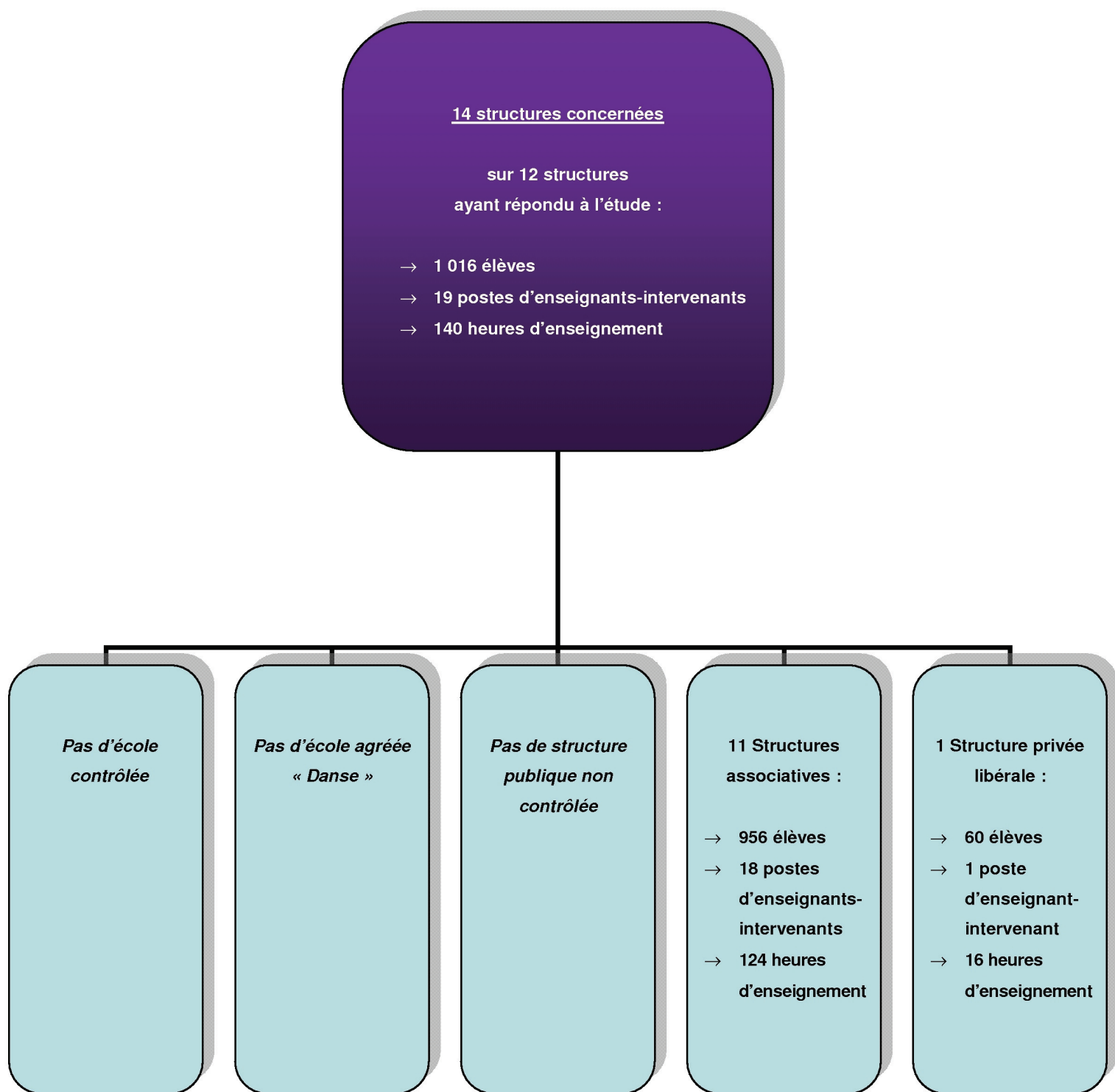
Il n'y a pas de structure publique d'enseignement de la danse. 25 % des structures se trouvent sur Mende. Les autres structures se répartissent sur l'ensemble du territoire avec, dans une très grande majorité, au moins une école de danse sur les communes de plus de 1000 habitants (Une seule commune non représentée).

3. Photographie des structures d'enseignement

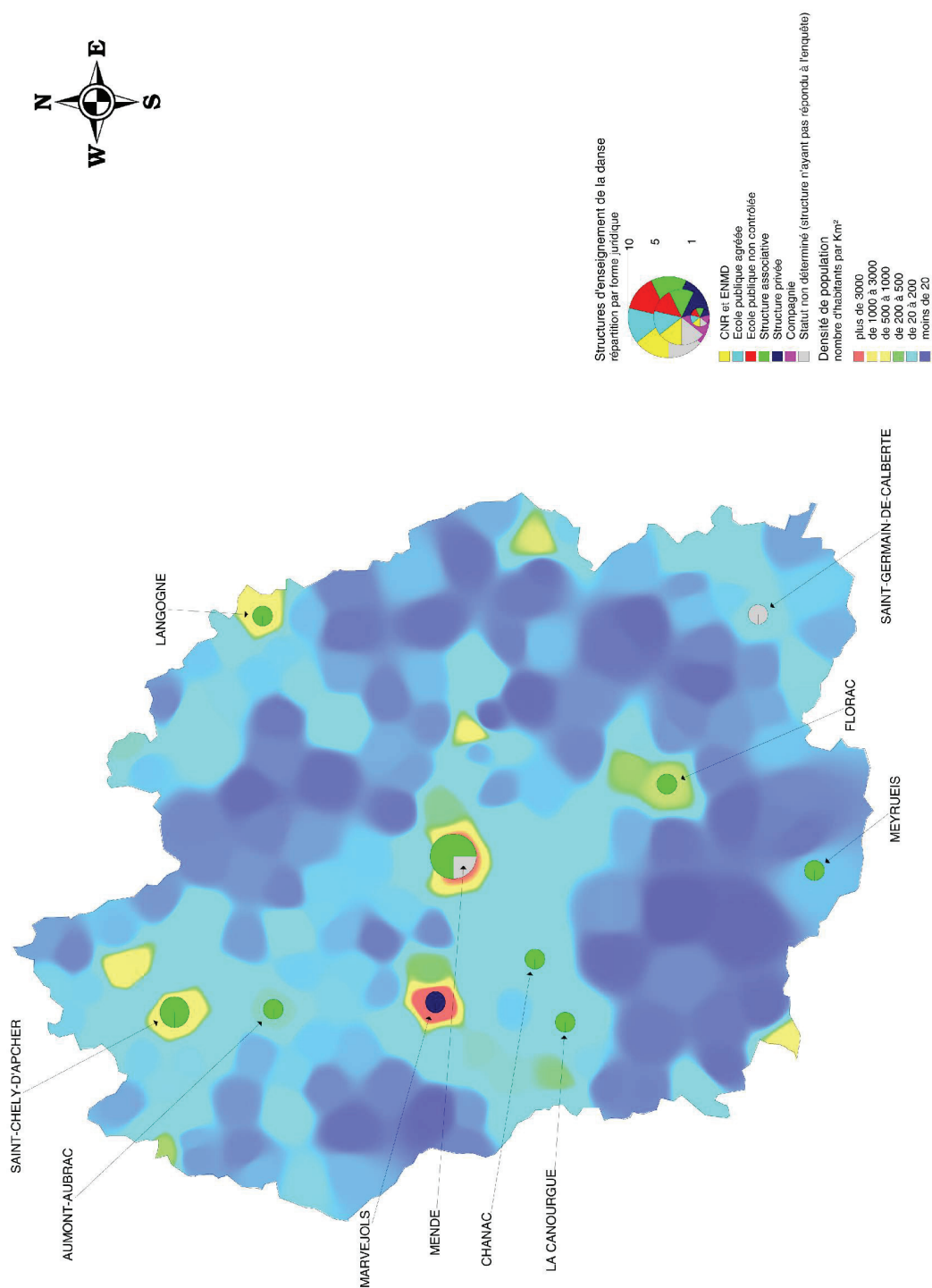
a) Photographie régionale



b) Photographie départementale



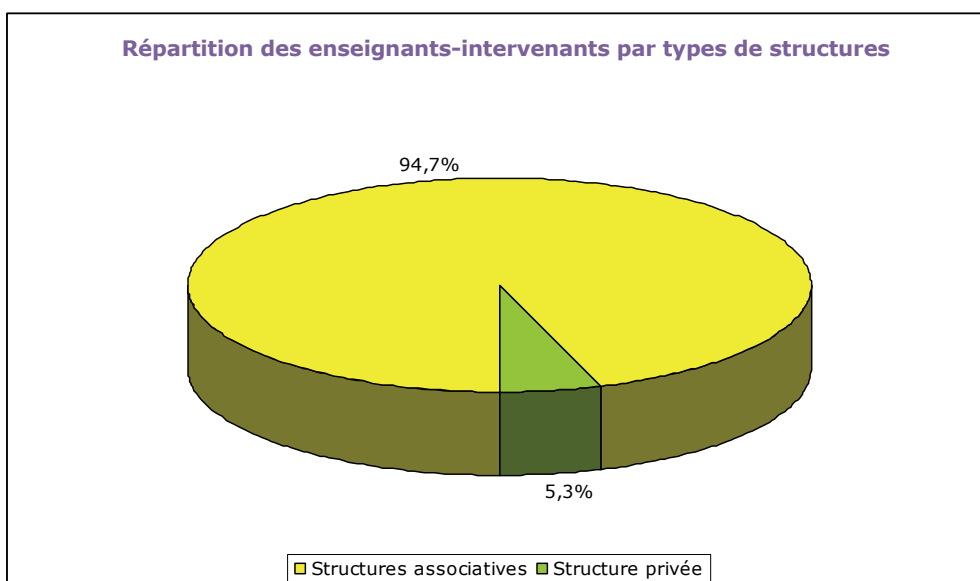
Structures d'enseignement et de pratique de la danse en Lozère



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006
Données : IGN, INSEE, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

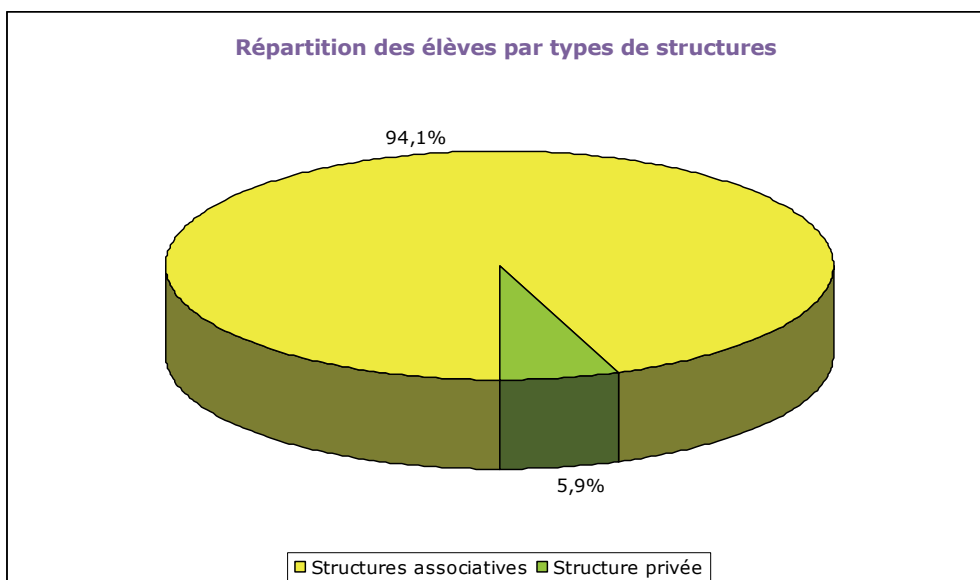
Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants



92 % des écoles n'ont pas plus de deux enseignants (58 % ne disposent que d'un poste d'enseignant).

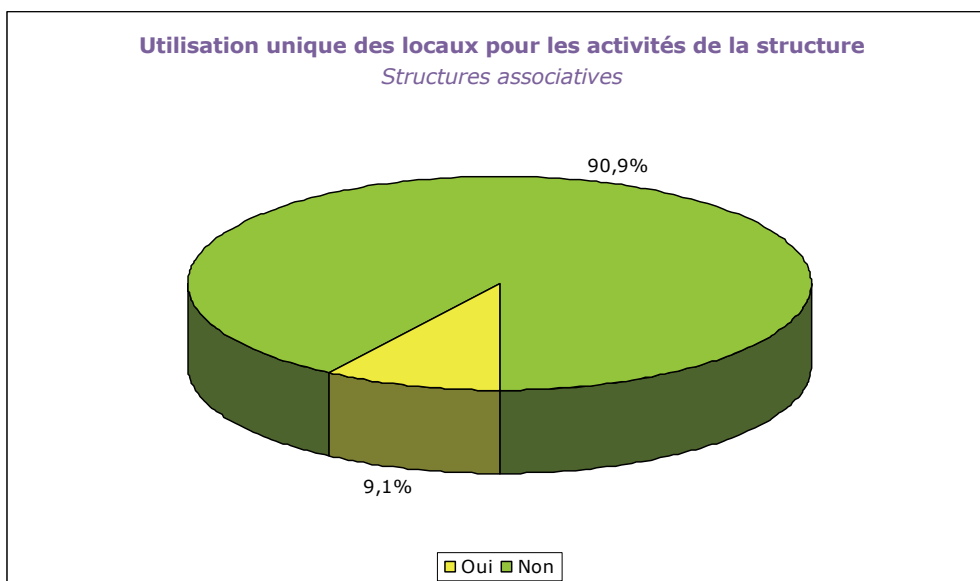
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves



36 % des écoles associatives ont des effectifs se situant entre 100 et 200 élèves maximum.
Les autres écoles ont un nombre d'élèves inférieur à 100.

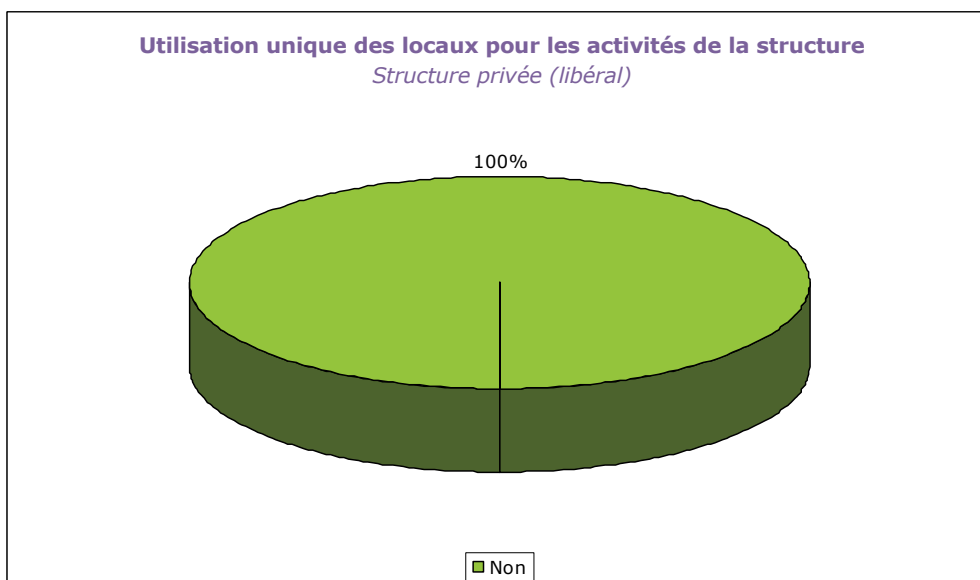
4. Les infrastructures

a) Activité de la structure



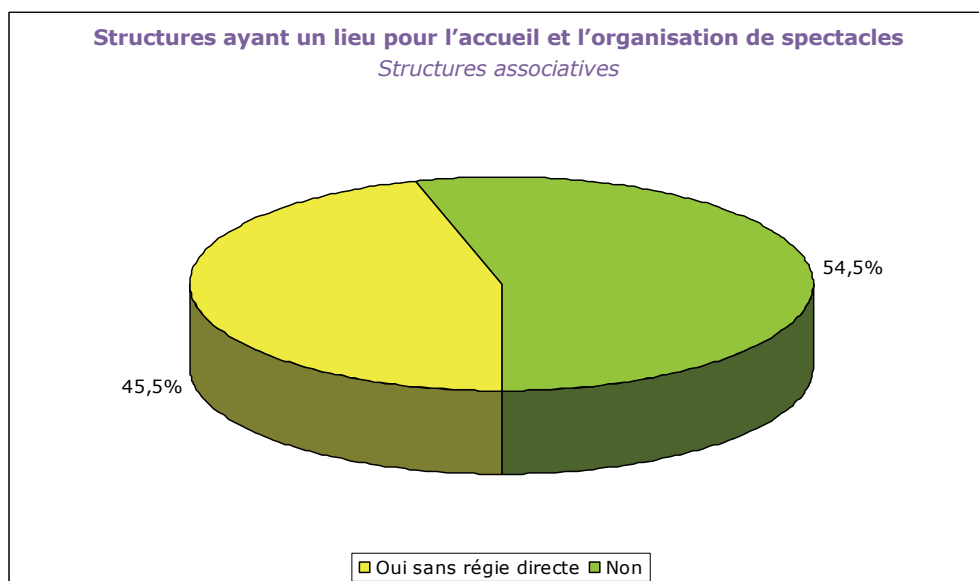
On retrouve pour l'ensemble des structures une configuration à l'identique : des salles municipales mises à disposition d'associations de danse et sportives (maison des associations, yoga, taï kondo...).

Il faut noter des conditions « satisfaisantes » en termes d'équipement en regard de la loi du 10 juillet 1989 pour les associations qui ont répondu à la question.

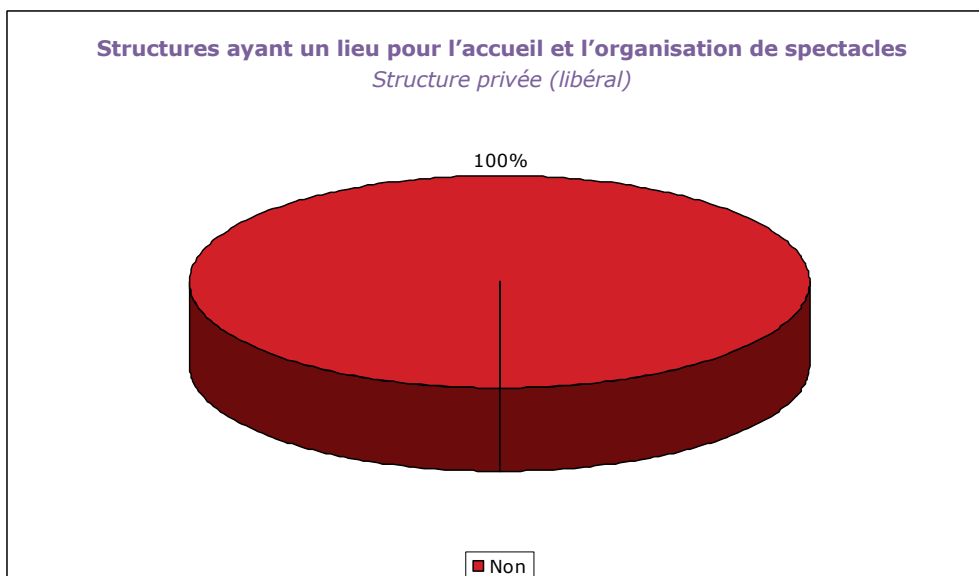


Le studio de danse est loué par la Mairie à l'intervenante et il faut noter l'absence de vestiaires et de douches.

b) Lieux permettant la présentation de spectacles

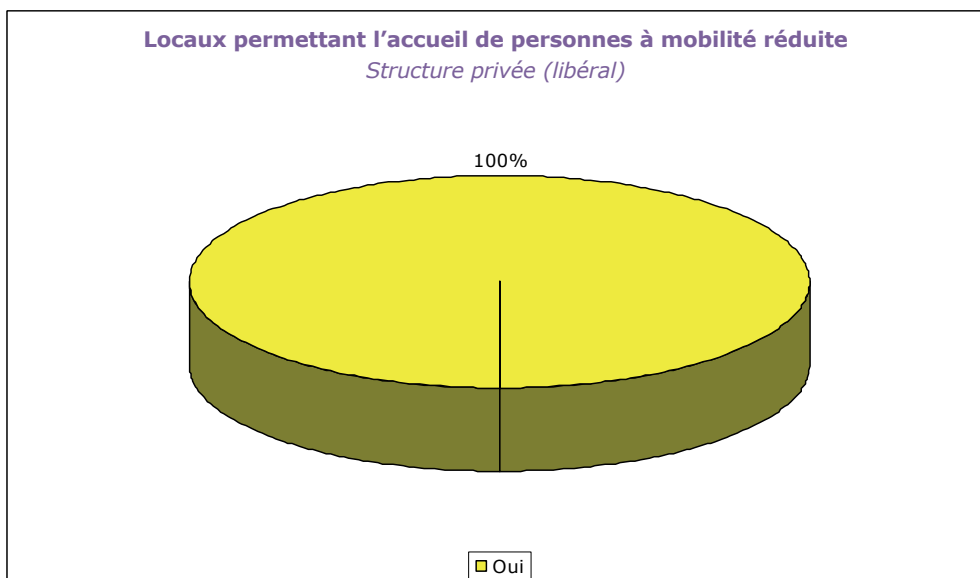
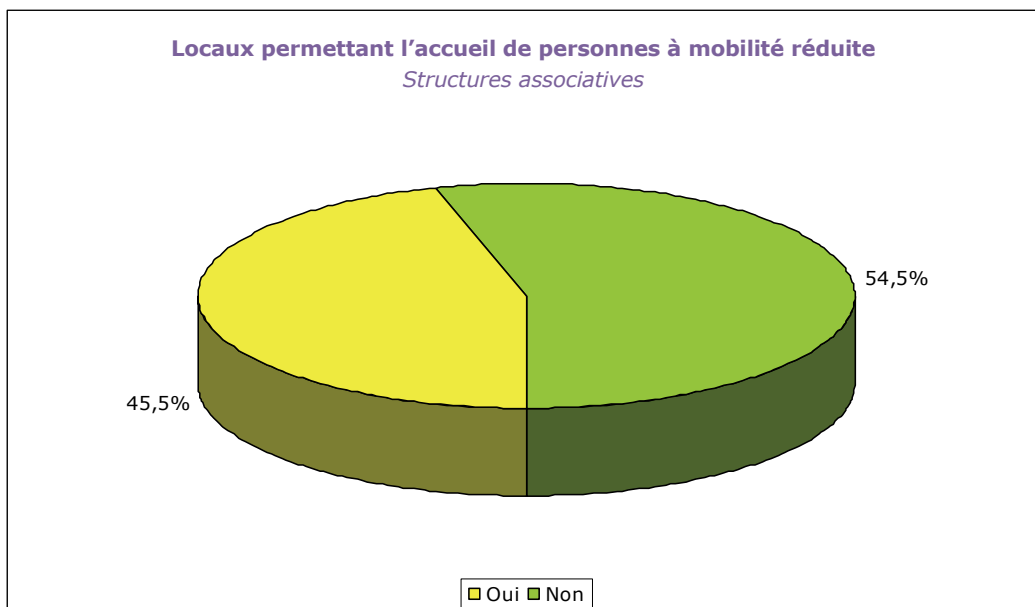


Il s'agit de salles « polyvalentes » municipales (musique, danse, théâtre...) avec des jauges allant de 280 à 1200 places.



c) Accueil des personnes à mobilité réduite

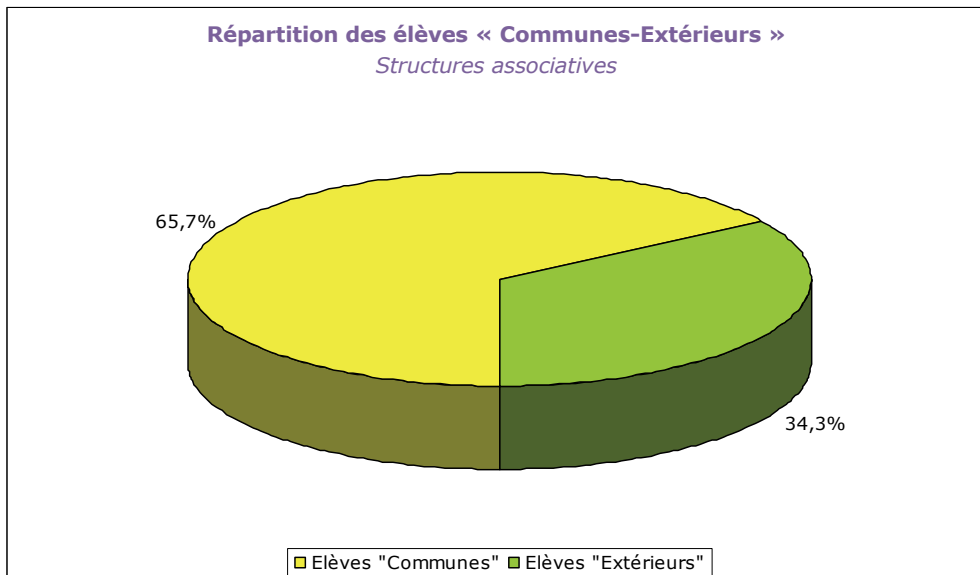
A noter : Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics.



B- L'offre d'enseignement

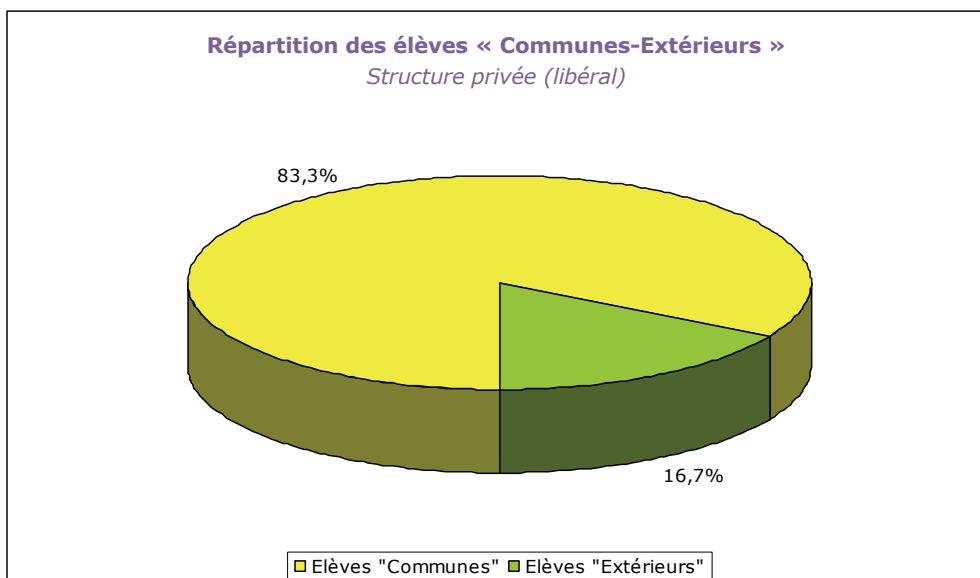
1. Les élèves

a) Répartition des élèves



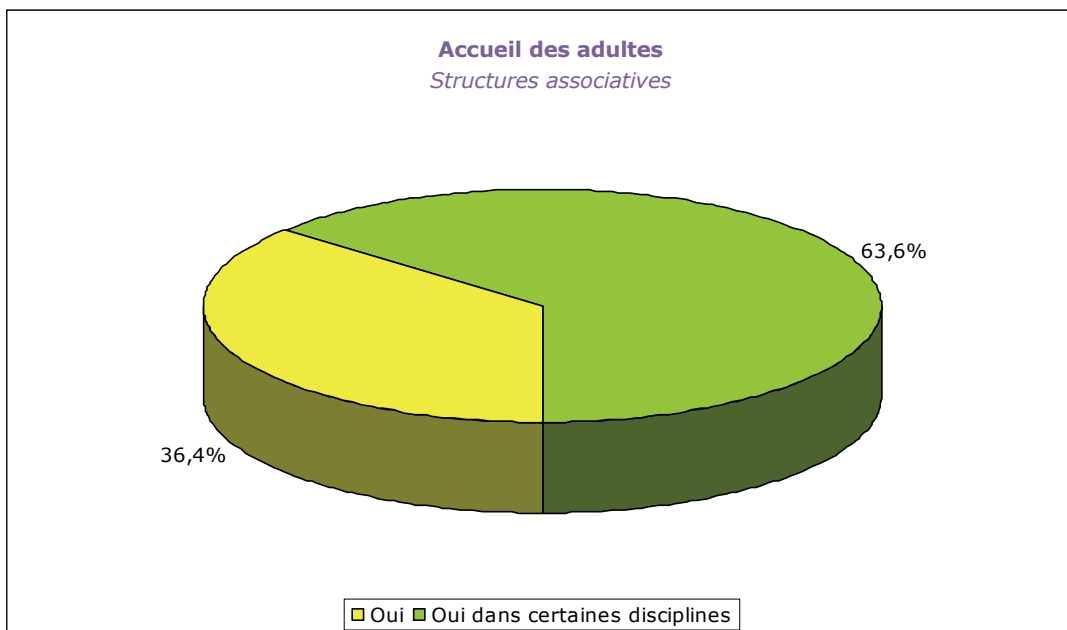
82 % des structures ont répondu à cette question. On constate que les structures accueillent un nombre d'élèves relativement important au-delà de leur périmètre communal.

Les tarifs identiques entre « Commune centre » et « extérieurs » contribuent à cet élargissement.

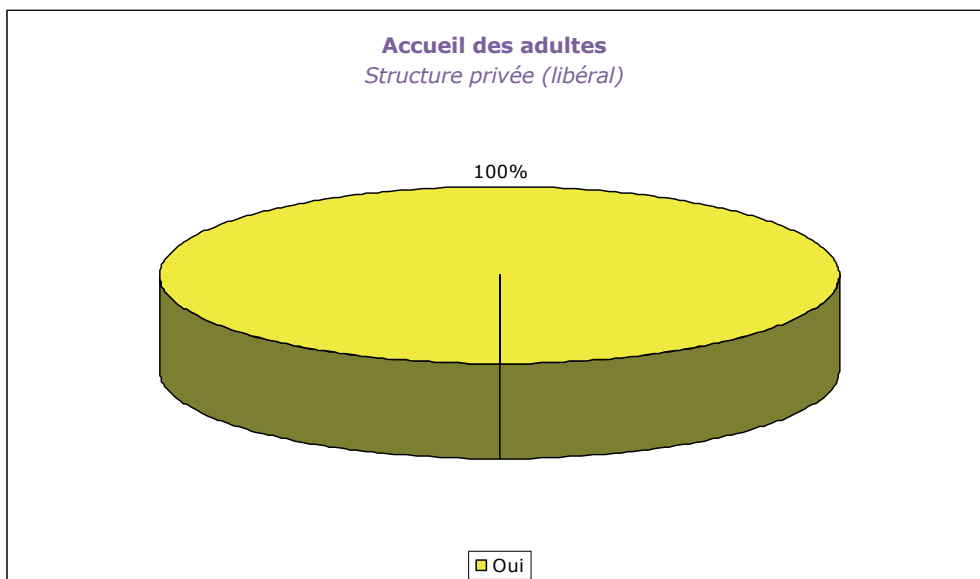


La structure accueille un nombre d'élèves faible au-delà du périmètre communal.

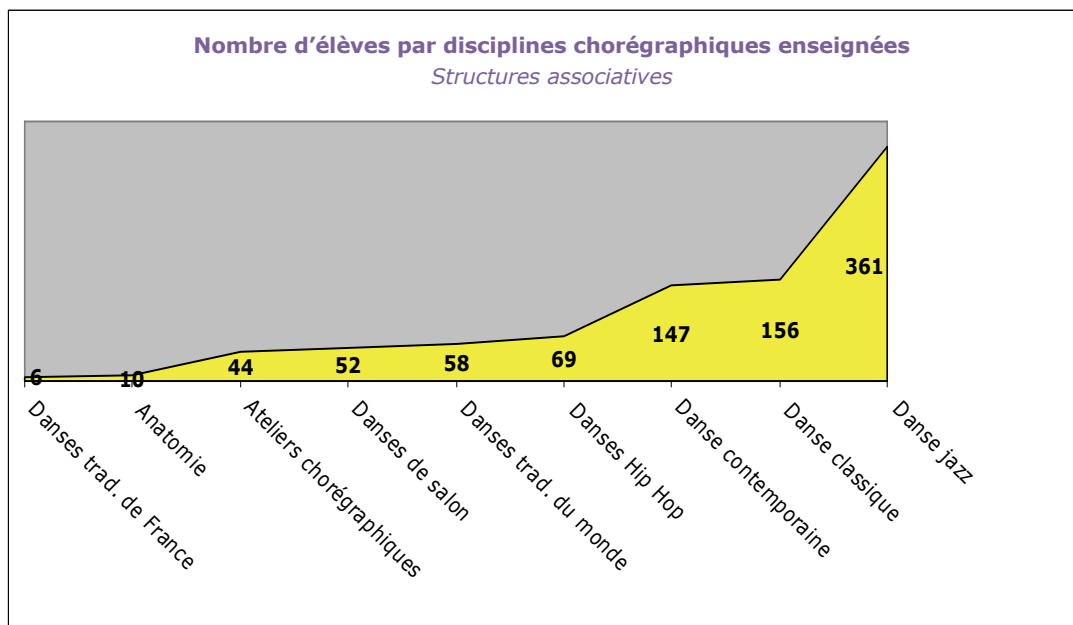
b) Accueil des adultes



Majoritairement, les structures acceptant les adultes dans certaines disciplines, n'ont pas de cours pour ce public sur les danses classiques et/ou jazz. Peut-être, plutôt qu'une volonté de réserver ces cours aux seuls enfants, s'agit-il d'un manque de demandes qui ne permet pas la création de ces disciplines pour les adultes.

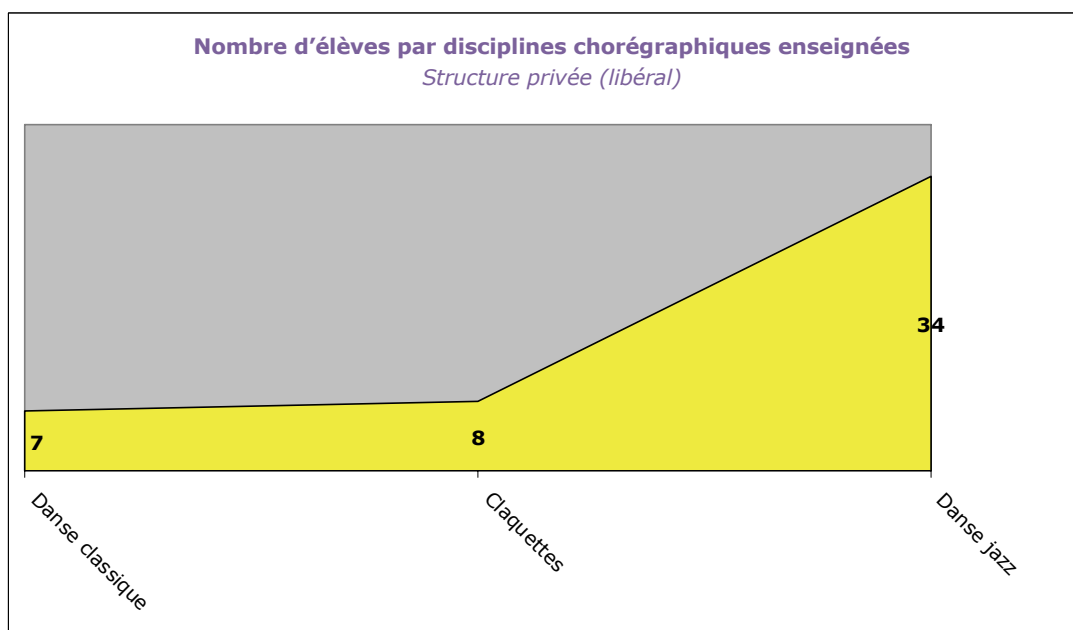


2. Les disciplines



Une structure qui enseigne les danses classique et contemporaine n'a pas fourni ses effectifs détaillés. Les trois disciplines chorégraphiques dont l'enseignement est réglementé par la loi du 10 juillet 1989 sont les enseignements drainant le plus d'élèves.

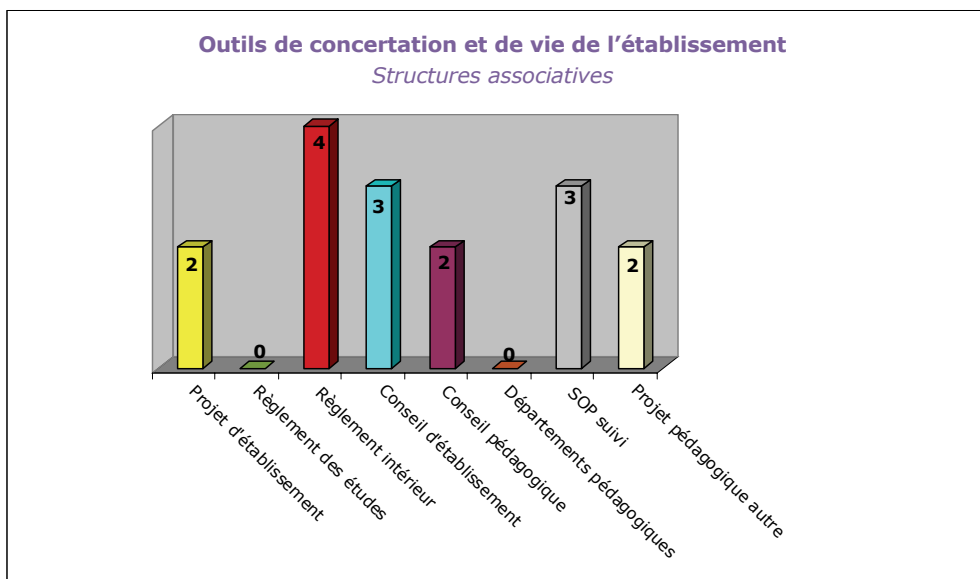
Cependant, si la danse jazz (8 structures) et, dans une moindre mesure, la danse classique (5 écoles), sont les enseignements que l'on retrouve le plus souvent, les effectifs en danse contemporaine sont issus de seulement 2 écoles.



N'apparaît pas dans ce graphique l'éveil (13 élèves).

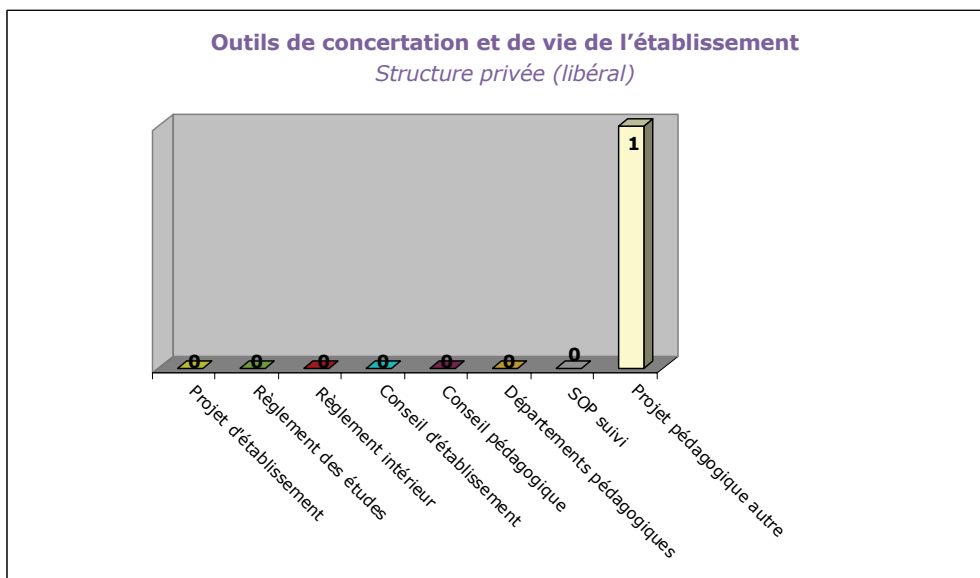
3. Cours des enseignements • Cycles d'étude

a) Outils de concertation et de vie de la structure



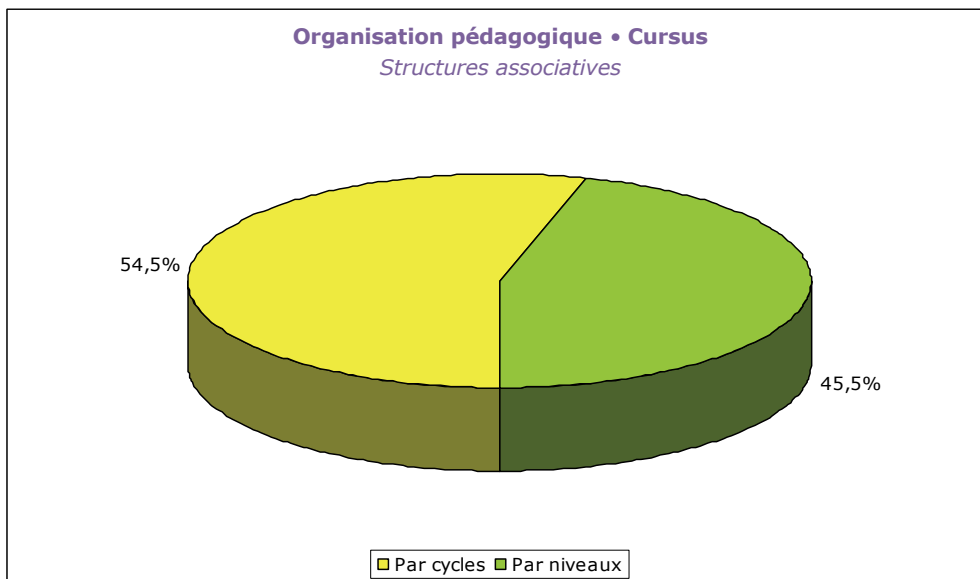
Le règlement intérieur est le document de référence des structures associatives.

Une école sur Mende a un projet d'établissement qui s'inscrit dans un lien avec le Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture.



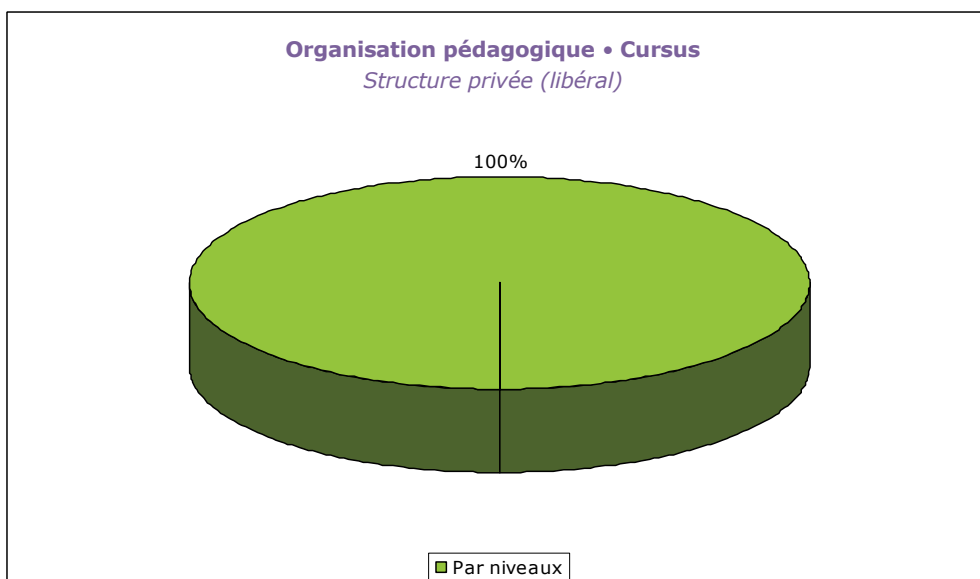
Le projet pédagogique de la structure voit son aboutissement dans le spectacle de fin d'année.

b) Coursus des élèves

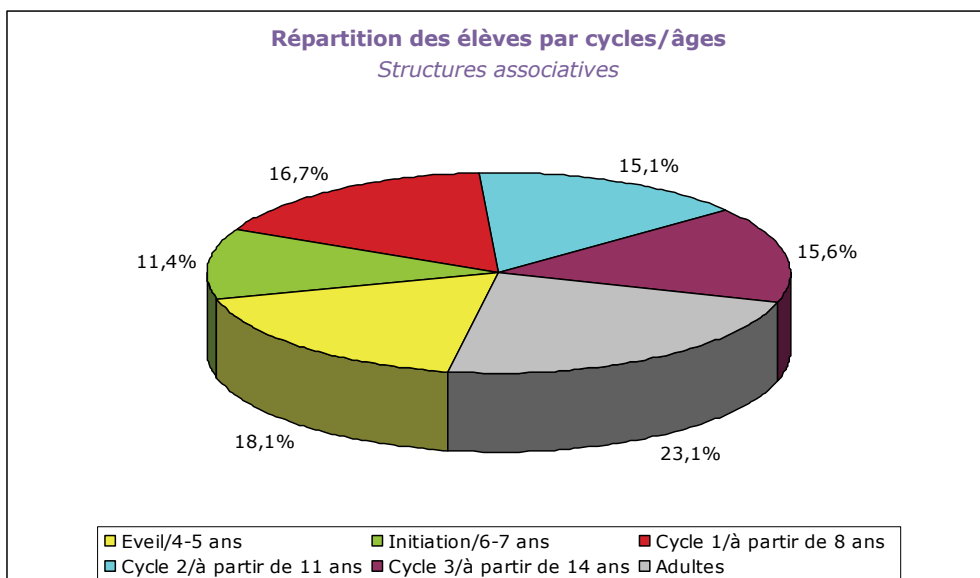


Une seule structure fonctionnant en cycles organise des examens.

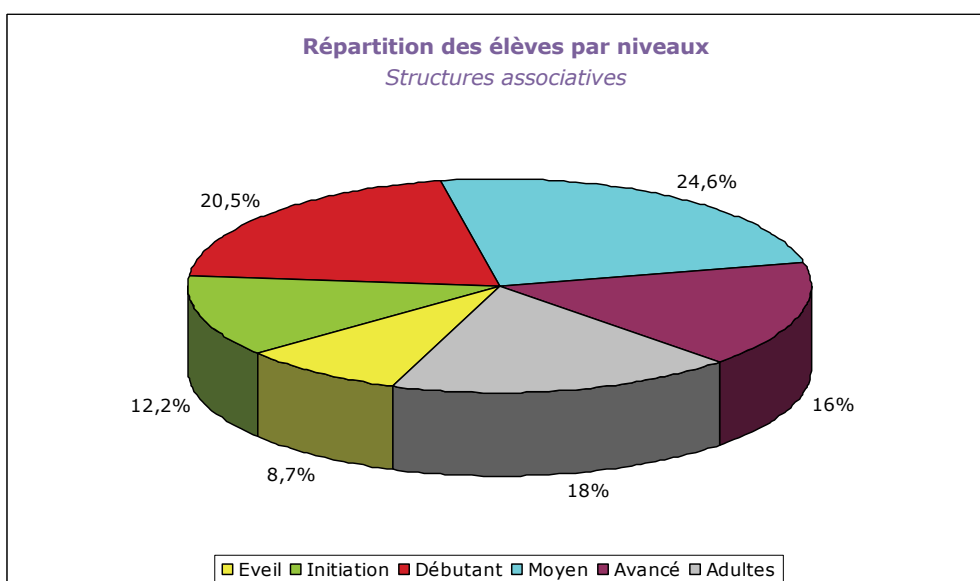
L'ensemble des autres écoles, dans le processus d'évaluation, ne semble confronter l'élève dans le fait de danser sous le regard de l'autre qu'à l'occasion des galas et spectacles.



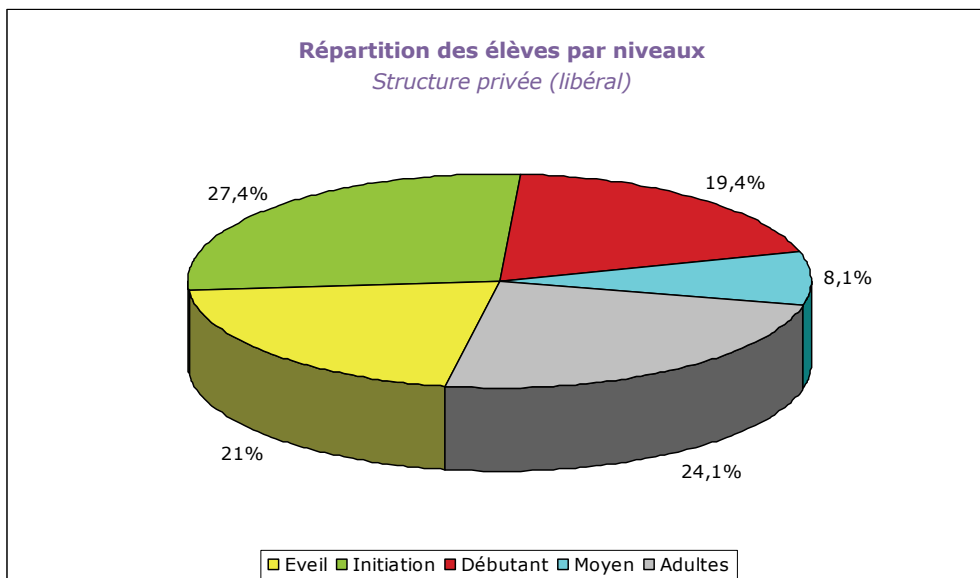
c) Répartition des élèves par cycles / âges ou par niveaux



La pyramide des âges est relativement équilibrée, avec, cependant, un nombre important des « extrêmes », éveil et adultes.



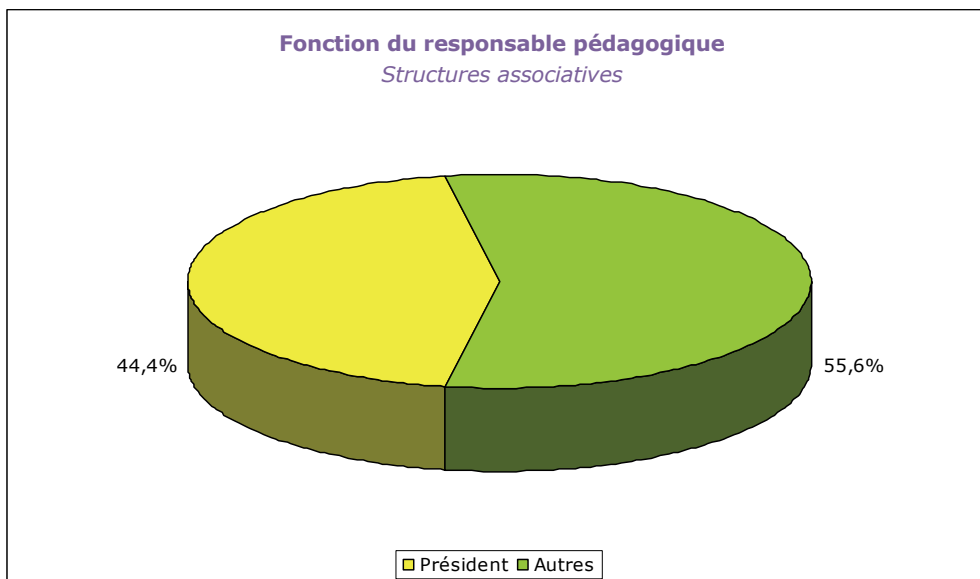
Nous constatons souvent une correspondance entre groupes d'âges et niveaux. On peut observer, ici, un nombre relativement important d'enfants scolarisés à l'école élémentaire ou au collège.



Le nombre important d'adultes s'explique par des disciplines qui leur sont principalement réservées comme les claquettes et la comédie musicale.

4. Les équipes

a) Fonction du responsable pédagogique

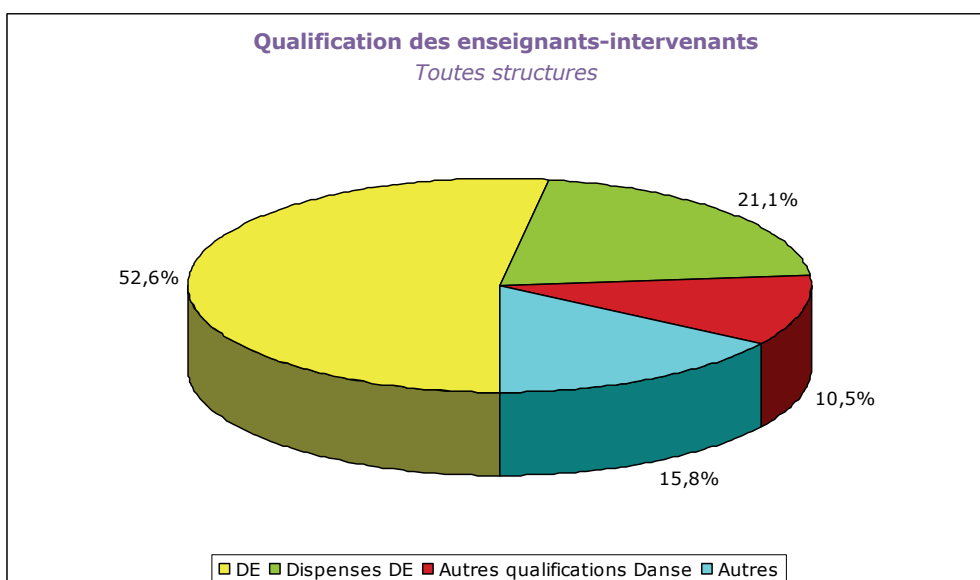


L'absence de responsables pédagogiques correspond à des équipes souvent composées d'un ou deux enseignants.

Les « autres » sont des professeurs sans décharge horaire.

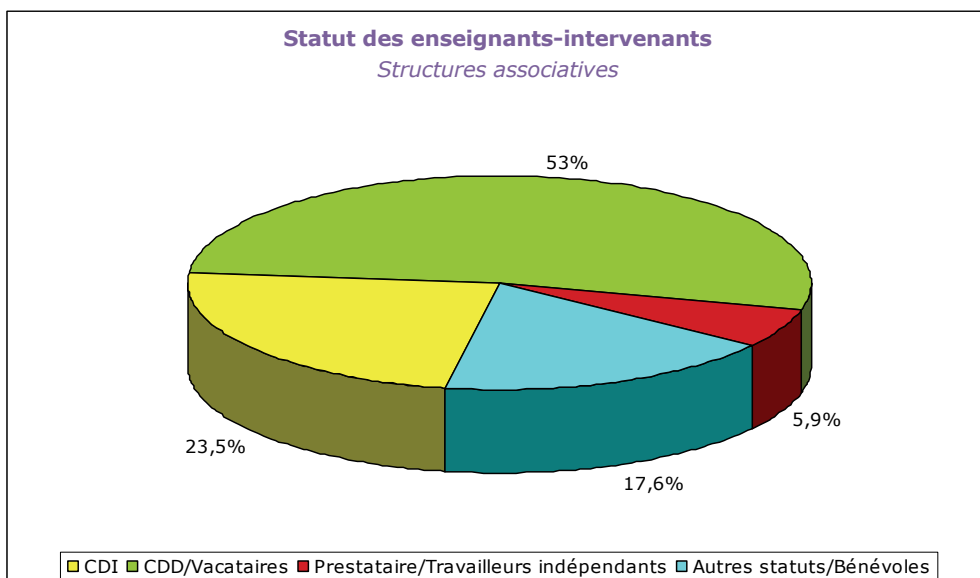
La structure privée est composée d'un seul intervenant.

b) Qualification des enseignants-intervenants

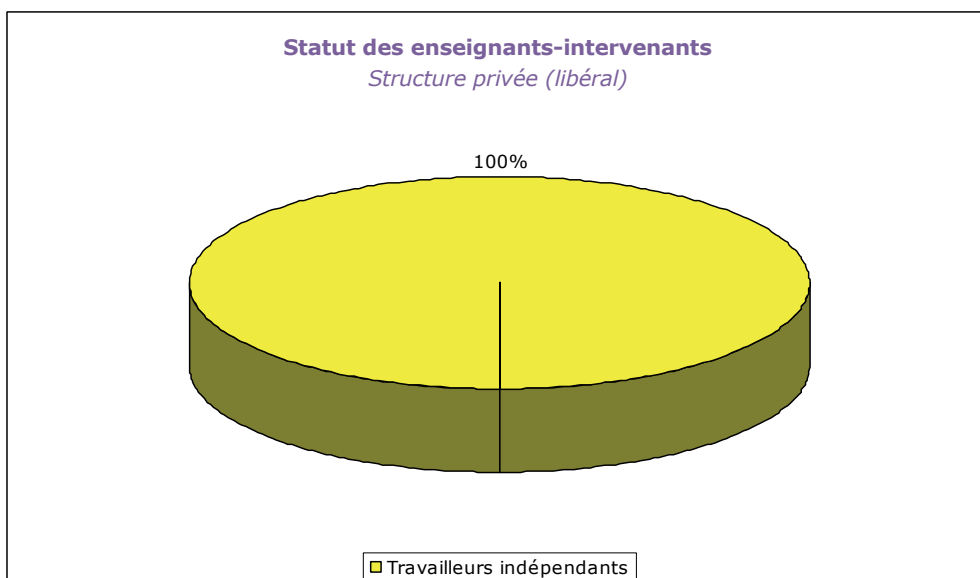


Les enseignants « sans qualification/autres » dispensent des disciplines non encadrées par la Loi du 10 juillet 1989.

c) Statut des enseignants-intervenants

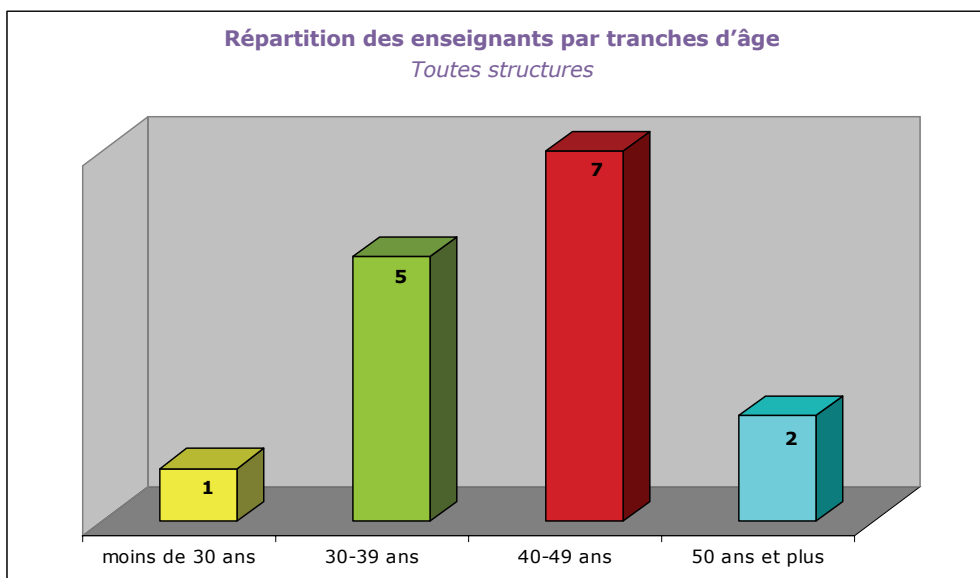


Le mode de contractualisation le plus fréquent est le CDD et l'on peut s'interroger sur l'adéquation entre des enseignants en place, pour certains, depuis de nombreuses années, et un contrat (dont l'usage est théoriquement règlementé) qui s'inscrit dans le principe d'une activité temporaire. Concernant les « autres statuts », il s'agit de professeurs bénévoles et d'un enseignant mis à disposition sans autres précisions.



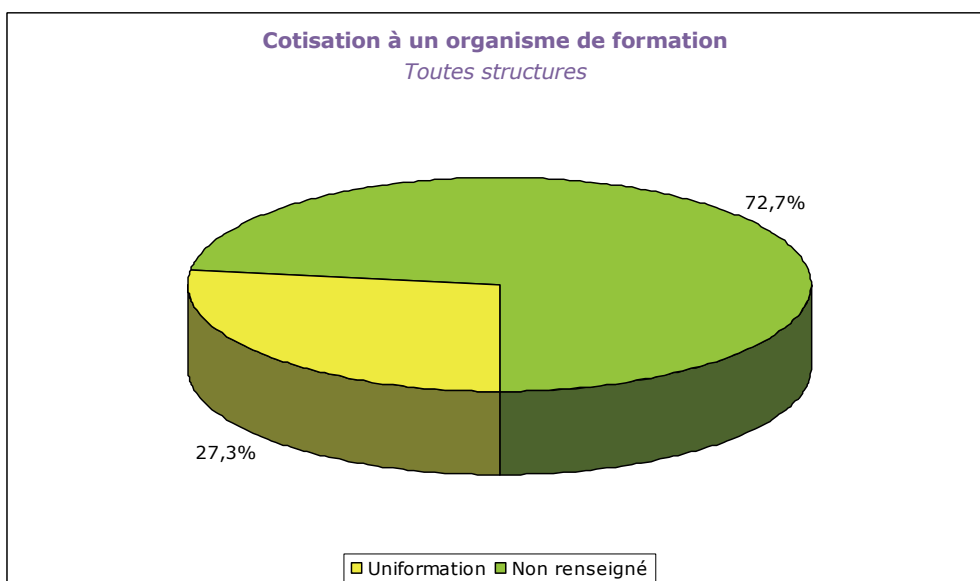
La structure privée hors association loi 1901 est une micro-entreprise composée d'un seul travailleur indépendant.

d) Répartition par tranches d'âge

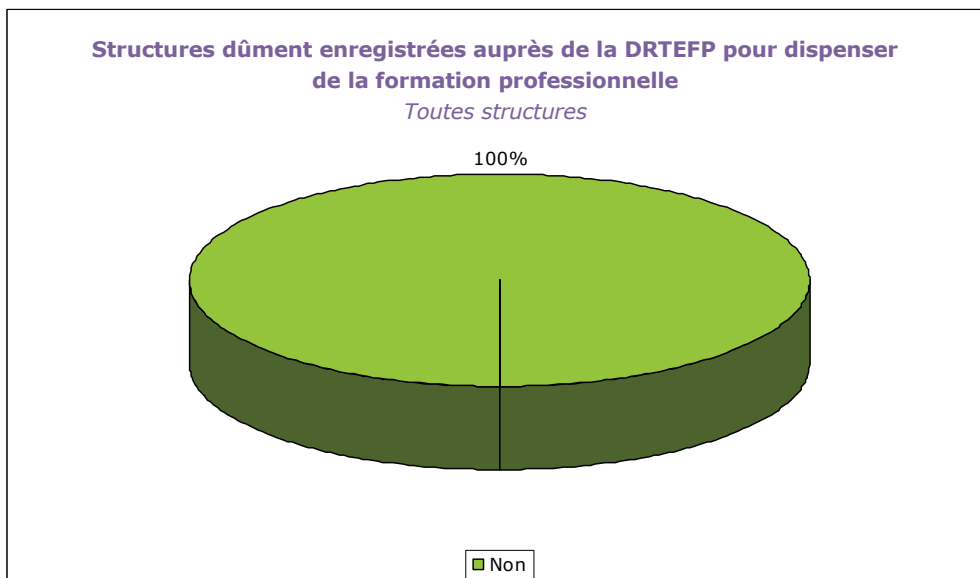


60 % des enseignants sont âgés de 40 ans et plus.

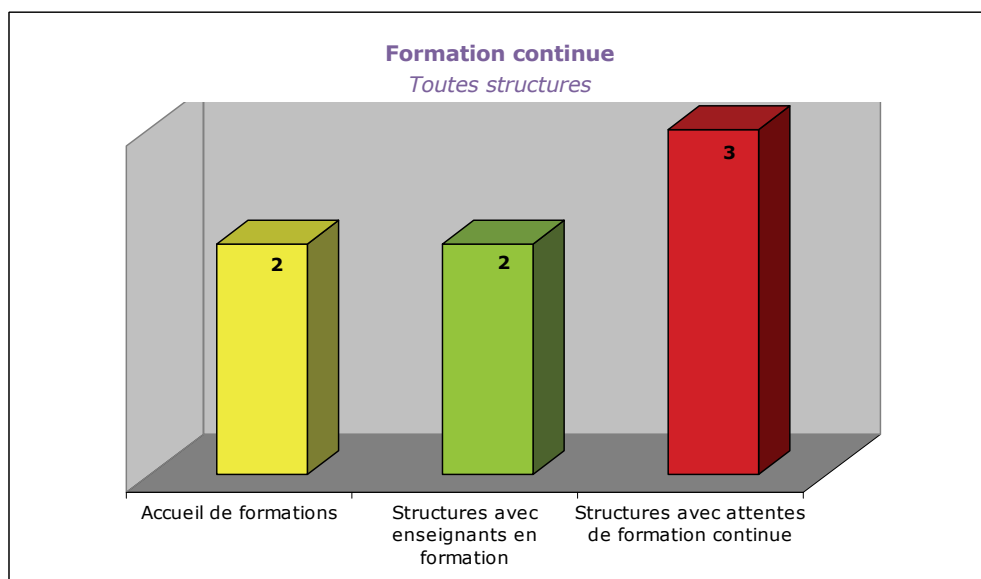
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



Il nous a semblé intéressant de mentionner les établissements qui n'ont pas répondu à cette question (plus de 72 %). En effet, cela peut signifier, soit une méconnaissance administrative, préjudiciable sur les possibilités notamment de prises en charge de formation, soit la non application d'une convention collective.



Les structures sont des écoles de loisirs, d'initiation et de pratique qui n'ont pas pour mission de dispenser de la formation professionnelle.



On observe des situations très variées : un enseignant a suivi une formation pour l'obtention du DE et un autre pour un certificat de relaxation...

Concernant les attentes, peu de détails nous ont été communiqués si ce n'est des demandes d'aides financières à la mise en place de formations.

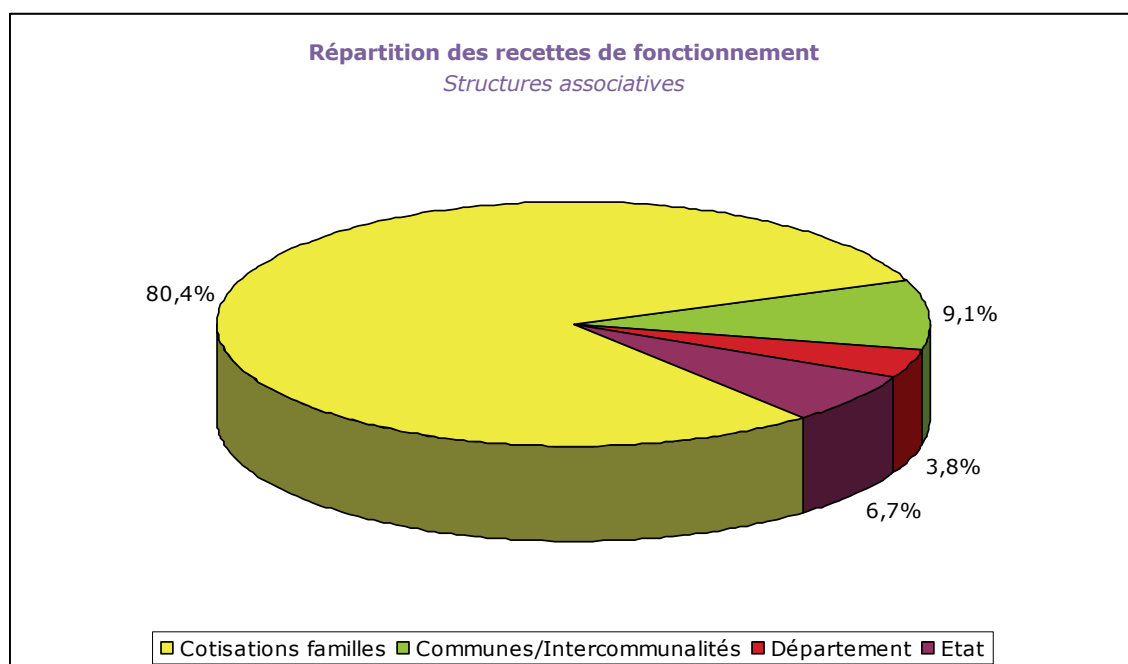
5. Tarifs • Budgets

a) Tarifs par types de structures

Types de structures	Droits d'inscription minimum « Commune »	Droits d'inscription maximum « Commune »	Droits d'inscription minimum « hors Commune »	Droits d'inscription maximum « hors Commune »
Structures associatives	80 €	180 €	80 €	180 €
Structure activité libérale	144 €	390 €	144 €	390 €

L'ensemble des structures applique des cotisations à l'identique entre « commune centre-extérieurs ». Les différences tarifaires se retrouvent dans une cotisation variant selon les niveaux et le nombre de cours suivis dans la semaine.

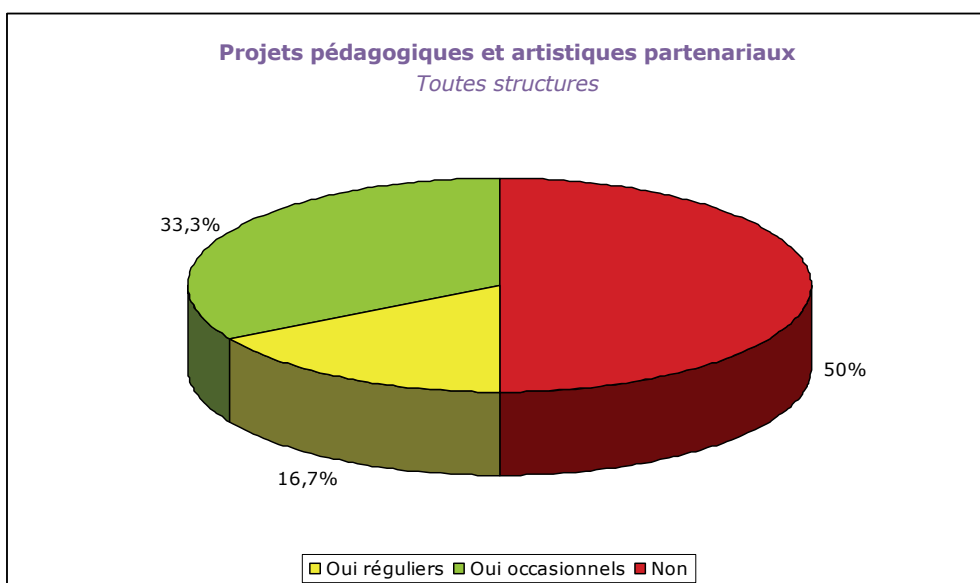
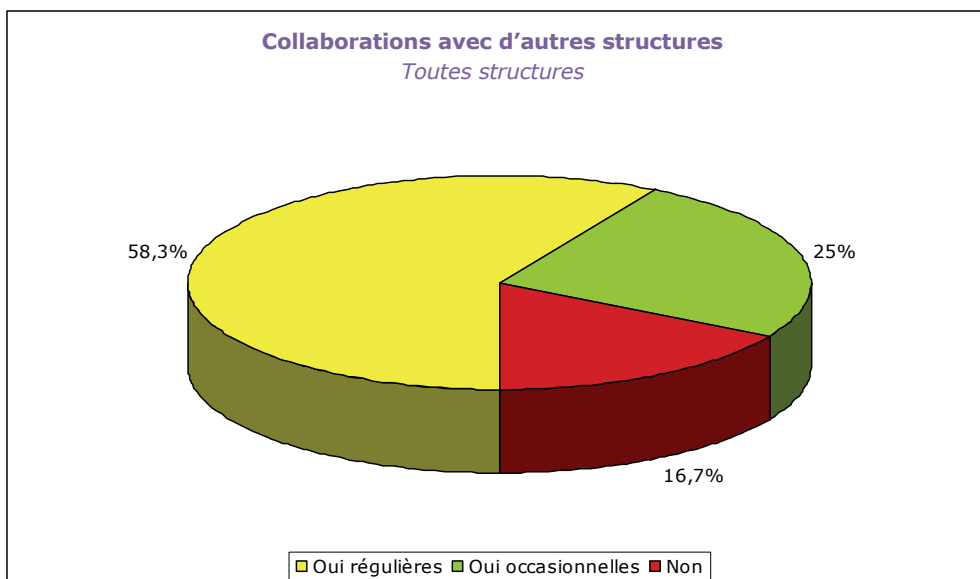
b) Répartition des recettes de fonctionnement



Deux structures recevraient des aides de l'État. Elles ont explicité ces financements par « un poste administratif CNASEA... » et une aide de la DDJS.

C- Les liens avec les territoires • Les actions pédagogiques et artistiques

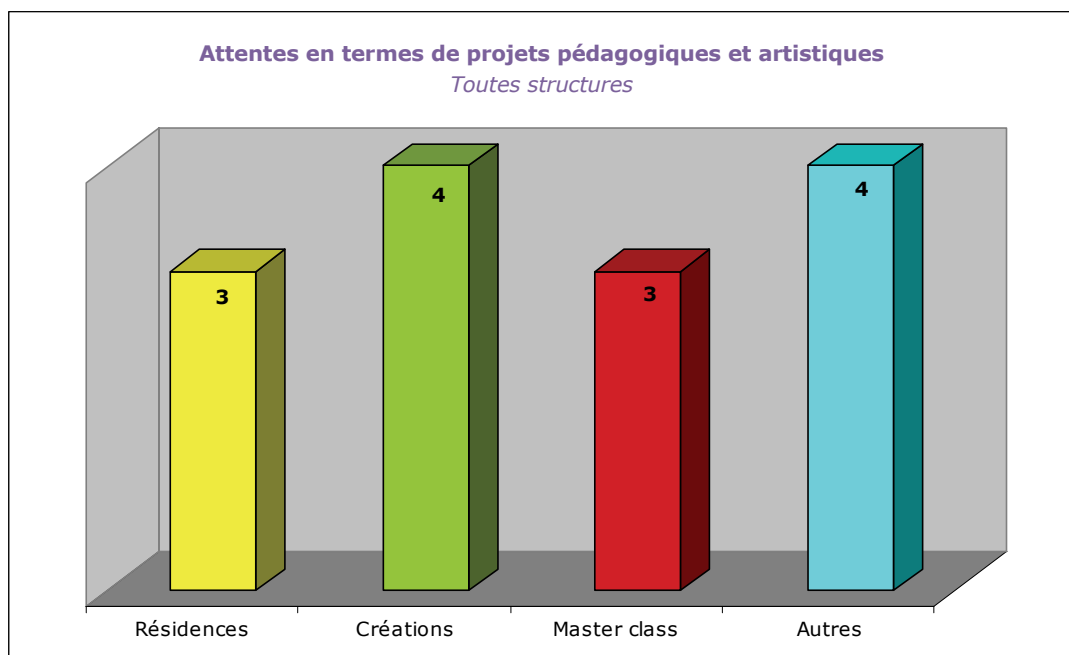
1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion



Le travail impulsé par l'Adda.Scènes Croisées, en termes notamment de mise en réseau des structures, est pleinement reconnu par les écoles qui nous signalent participer aux projets et collaborations initiés par l'Association départementale.

2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

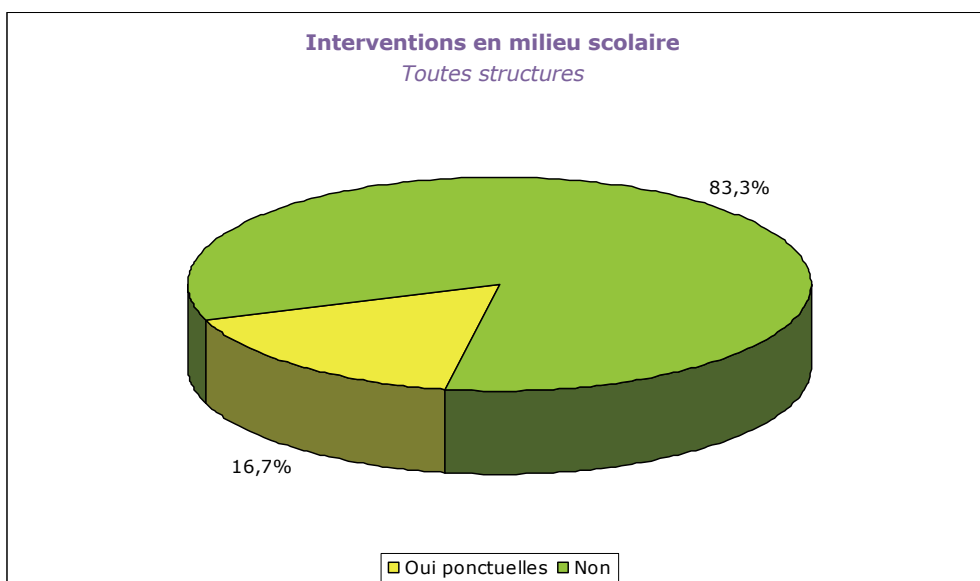
A noter : Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes chorégraphes.



67 % des écoles nous ont fait part de leurs attentes en termes de projets pédagogiques et artistiques.

Les attentes « autres » sont essentiellement des demandes d'ouverture vers de nouvelles formes artistiques et la découverte de nouvelles pédagogies et « *de disciplines méconnues* », plus d'échanges entre écoles de danse et des partages de savoir-faire.

3. Liens avec l'Éducation Nationale



L'Adda.scènes Croisées, dans le cadre de son service éducatif, a pour objectif d'offrir aux enfants des crèches, aux jeunes, de l'école primaire jusqu'au BTS, un parcours cohérent dans le domaine de la danse avec des spectacles réguliers en milieu scolaire mais aussi des ateliers d'éveil et de sensibilisation à la pratique chorégraphique, des résidences de compagnies...

Toutes disciplines confondues (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue), c'est, pour l'année scolaire 2005/2006, 2414 heures d'interventions.

Une équipe d'intervenants pour la danse, tous titulaires de DE, permettent aux différents publics de découvrir ou d'approfondir les domaines chorégraphiques les plus divers : Danses contemporaine, classique, jazz, africaine, hip hop, technique Feldenkrais...

III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques.

Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle du futur schéma, qui pourrait trouver son axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

-  Le partenariat,
-  La coopération,
-  Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département de la Lozère a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans l'élaboration de son Schéma :

- Une structure départementale de diffusion, d'animation, d'éducation reconnue : l'ADDA.Scènes croisées,
- Des interventions en milieu scolaire qui rayonnent sur l'ensemble du Département,
- Des conditions « satisfaisantes » en termes d'équipements,
- Des tarifs très souvent non différenciés entre les élèves « Commune centre-Communes extérieures » pour les secteurs associatif et privé.

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- Des problématiques de déplacement liées à la spécificité du territoire Lozérien, notamment en hiver,
- Du relatif enclavement du territoire qui rend parfois difficile l'installation d'enseignants sur des temps partiels,
- D'absence de structures publiques de l'enseignement de la danse,
- De la très faible représentativité de l'enseignement de la danse contemporaine,
- De l'absence d'outils de concertation et de suivis (projet d'établissement, cursus par phases d'acquisition, absence de suivi voire de connaissance du Schéma d'orientation pédagogique « Danse » du Ministère de la Culture-DMDTS),
- De pourcentage important d'enseignants de plus de 40 ans : le risque à moyens termes existe de la difficulté du renouvellement du corps enseignant,
- Du peu d'attentes exprimées en termes de formation continue,
- D'accompagnement financier des collectivités locales à développer vers les écoles associatives.

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre du Schéma Départemental pourrait reposer sur :

- L'accompagnement de projets qui peuvent demain répondre à la question des liens entre structures. Les initiatives pilotées par l'ADDA.Scènes croisées sont bien ressenties par les structures que nous avons rencontrées et pourraient être un axe possible de collaborations et de développement de projets, dans un souci de renforcement d'artistes et de compagnies en résidence avec un lien resserré avec les écoles de danse,
- Le développement de la danse contemporaine et d'actions d'expérimentation (éveil « Musique et Danse » notamment), en lien avec l'école agréée départementale.

GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale Danse et Musique
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs
AIF	Aide Individuelle à la Formation
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
CA	Certificat d'Aptitude
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEFEDM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants
CHAM	Classes à Horaires Aménagés
CIF	Congé Individuel de Formation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNR	Conservatoire National de Région
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse
COP	Cycle d'Orientation Professionnelle
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DE	Diplôme d'État
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI
ENM	École Nationale de Musique
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRQ	Programme Régional Qualifiant
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical
SOP	Schéma d'Orientation Pédagogique
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience